

Assurer ceux qui construisent la ville de demain

Qui dit transition dit innovation. Cela implique une part d'incertitude, des prises de risques. Mieux vaut être bien assuré pour sécuriser ses investissements. Contribuer à la ville de demain en assurant « les arrières » des entreprises qui innovent : telle est la vocation d'Albingia.

Le phénomène n'est pas nouveau mais tend à s'accroître : les métropoles et les bassins d'emplois voient converger des flux de population de plus en plus importants, au détriment des campagnes qui se vident. Inévitablement, la ville doit être repensée et réorganisée. Pour accueillir et loger comme il se doit ces nouveaux arrivants. Pour optimiser son parc immobilier et industriel. Pour satisfaire les besoins d'énergie de ces villes. Pour mettre à la disposition de tous des conditions d'accès et de mobilité suffisantes. Pour se doter enfin des capacités de gestion et de traitement des déchets répondant aux volumes générés par ces activités humaine et industrielle. La ville de demain, c'est ainsi un environnement urbain à adapter dans son ensemble, dans le respect des normes en vigueur évidemment et avec en ligne de mire les objectifs ambitieux que la France s'est fixés dans le cadre de la loi de transition énergétique. La meilleure illustration à ce jour est l'édification du Grand Paris. Un chantier à 30 milliards d'euros pour faire de Paris une ville durable, où il fasse bon vivre et investir, reconnectée à sa périphérie et au reste de l'Île-de-France, une région capitale exemplaire qui entend bien relever le défi de la transition écologique. Pour innover, il faut des entrepreneurs, des architectes, des investisseurs visionnaires, prêts à s'engager. À condition toutefois d'être bien assurés. Qu'il s'agisse d'une extension du réseau de transports publics, de la construction d'un immeuble ou d'exploiter localement des sources d'énergies vertes, tous ces travaux comprennent une part de risques importante et sont exposés aux aléas. Ils impliquent d'expérimenter des techniques de construction vis-à-vis desquelles on n'a pas encore une maîtrise complète ni le recul nécessaire pour en évaluer l'impact et l'efficacité à long terme. La présence des assureurs au côté de ces entreprises (qui innovent) est ainsi plus que jamais indispensable : sans cette couverture, elles ne se lanceraient tout simplement pas. À charge pour eux de réfléchir à des garanties différentes, complètes et adaptées à la réalité de ces nouveaux enjeux.



> Philippe Kerneis



> Camille Bourloton

Garantir l'innovation

Albingia est une compagnie française spécialisée dans l'assurance des risques des entreprises depuis plus de 55 ans. Chez Albingia, pas de solutions packagées mais du sur-mesure selon les problématiques propres à chaque assuré, innovation et spécificité métier obligent. Car tout doit être étudié, à commencer par ces nouveaux outils et usages. Le BIM par exemple est en train de s'imposer comme le nouveau référentiel de conception. Le projet d'un bureau d'étude ou d'un architecte tient désormais dans une simple clé. Matériel informatique, tablettes, casques de réalité augmentée... sont aussi essentiels à l'activité car ils concentrent une valeur importante, ils doivent donc être assurés. Ce ne sont pas les seuls : les moyens constructifs également. Une trentaine de tunneliers vont être déployés sur le chantier du Grand Paris pour l'aménagement de nouvelles lignes de métro. Un dommage matériel à 50 m de profondeur et la situation devient tout de suite

Chiffres clés Grand Paris

- La construction de 200km de nouvelles lignes de métro
- La création d'1 million d'emplois supplémentaires d'ici 2030
- La construction de 70 000 logements/an
- Budget global : + de 40 milliards d'euros
- 41 tunneliers déployés sur le réseau
- 20 tunneliers en action d'ici 2020
- 68 gares



délicate. Un tunnelier arrêté, c'est en effet un chantier bloqué, des capitaux immobilisés et des répercussions préjudiciables aussi bien financièrement qu'en termes d'image. Les enjeux sont sensiblement les mêmes dans le domaine de la production d'énergie. Albingia assure les industriels et les collectivités locales qui poussent la production locale d'énergie propre, photovoltaïque, méthanisation ou géothermie. Là encore, aller creuser à 2000 m de profondeur en milieu urbain n'est pas un acte anodin. La compagnie propose ainsi des garanties sur-mesure permettant d'assurer le forage d'un puits, la construction d'une centrale de cogénération ou le réseau de chaleur d'une ville. Au-delà de l'énergie, la construction pose également un vrai défi, comme l'utilisation du bois. Cette technique, couramment utilisée pour des petites maisons, séduit désormais des promoteurs qui se lancent dans la construction d'immeubles de plusieurs étages. Le nouveau label BBCA (Bâtiment Bas Carbone) incite quant à lui à réduire l'empreinte carbone des bâtiments. Pour ce faire, on réutilise des matériaux issus de chantiers de déconstruction, qui ont déjà 10, 15, 20 ans de service et doivent encore pouvoir résister et assurer le même niveau de performance dans le futur. Quant aux bâtiments intelligents dans lesquels demain tout interagira, où toutes les consommations seront régulées pour faire des économies, ils ouvrent une nouvelle réflexion. Comment protéger d'une



cyber attaque un bâtiment bardé d'électronique et d'informatique ?

Le dérèglement climatique est aujourd'hui un fait incontestable. Les pouvoirs publics semblent en avoir pris la mesure et déterminés à agir, encouragés en ce sens par la pression de la concentration des populations. La transition urbaine s'accélère et les assureurs ont la mission essentielle d'en accompagner chaque innovation. Par sa veille technologique constante et son savoir-faire historique, Albingia est la compagnie d'assurance incontournable pour les entreprises qui construisent nos villes de demain. ▀

Chiffres clés secteur

Constat : part du **Transport** dans l'émission de gaz à effet de serre : 30%

Objectif : Diminuer de 29 % les émissions de GES à l'horizon 2028 par rapport à 2013 et de 70% d'ici 2050

Constat : part du **Bâtiment** dans l'émission de gaz à effet de serre : 19%

Objectifs :

- Diminuer de 54% les émissions de GES à l'horizon 2028 et d'au moins 86 % à l'horizon 2050

- Baisser de 28 % la consommation énergétique à l'horizon 2030 par rapport à 2010

Constat : part des **Déchets** dans l'émission de gaz à effet de serre : 4%

Objectif : Diminuer de 33% les émissions de GES à l'horizon 2028

Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030

Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012

Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030

Réduire de 50 % **la quantité de déchets mis en décharge** à l'horizon 2025

En 2018, la loi Spinetta fête ses 40 ans

Albingia : 40 ans de présence continue
en Dommages ouvrage

